

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Mairie de MILHAC-DE-NONTRON

Délibération n° 91/2024

L'an deux mil vingt-quatre**Le vingt et un du mois de décembre**

Le Conseil Municipal de la commune de MILHAC-DE-NONTRON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle des associations, sous la présidence de Monsieur Pascal MECHINEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 00/12/2024

PRESENTS : MECHINEAU Pascal, TOUAT Jean-Claude, LIEGEOIS Daniel, BOUSSARIE Myriam, BOUTELOUP Mireille, CHEMIN Alexandra, HISPIWACK Jean-Michel, MUCHERON Laurence, JAMAIN Thomas, GARDILLOU Sophie

PROCURATIONS : BOUSSARIE Myriam à LAFORGE Françoise

ABSENTS : LAGARDE Lionel, NAFTEUX Daniel, LORENZO Manuel, BURBAN-BORIE Anne-Gaëlle

SECRETAIRE DE SEANCE : GARDILLOU Sophie

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 10

Procurations : 1

Votants : 11

OBJET : DEMANDE de DSIL 2025 PROJET Installation d'une prise de recharge pour véhicule électrique avec aménagement de place dédiée.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que concernant le projet de d'installation d'une borne de recharge électrique et d'aménagement de la place dédiée sur surface existante cet investissement est susceptible d'être accompagné financièrement par l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL2025) à hauteur de 40%. (Voir d'autres dispositifs). Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que ce projet fut inscrit en amont au Contrat de Relance et de Transition Energétique (CRTE 2025).

Ce projet consiste à la fourniture et pose par entreprise spécialisée et sous le couvert de la SEM 24 d'une borne de recharge 22kw murale au droit de la Mairie, d'accès public, ainsi que le marquage au sol et signalisation verticale adaptée. Ce dispositif contribuant à favoriser la mobilité électrique sur le territoire et venant renforcer le maillage local. Cette action venant aussi de fait conforter l'utilisation de la production photovoltaïque en autoconsommation devant être mise en place au premier trimestre 2025. Le montant éligible du matériel de cette opération s'élève à 7889,90€ HT.

Accompagnement sollicité : 40% soit 3155.96 €

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Mairie de MILHAC-DE-NONTRON

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Sollicite** auprès de l'Etat un accompagnement financier dans le cadre de la DSIL 2025 à hauteur de 40%.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

Pour extrait conforme
au registre des délibérations du conseil municipal
Le Maire,

Pascal MECHINEAU

Copie certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission en sous-préfecture et de sa publication
Le Maire, Pascal MECHINEAU

